

Bilan 2013



L'activité des services de l'État
dans l'Hérault



EDITO

Cohérence et efficacité de l'ensemble des services publics du département : telle est la dynamique dans laquelle j'ai voulu inscrire notre action au cours de cette première année dans le département de l'Hérault.

Au fil des pages de ce bilan, nous vous présentons quelques illustrations de l'action de L'Etat dans ses multiples déclinaisons ; un Etat exemplaire, modernisé et économe qui poursuit et poursuivra résolument son engagement au bénéfice des héraultaises et des héraultais.

**Pierre de Bousquet,
Préfet de l'Hérault**

SOMMAIRE

p 2

Economie, emploi et cohésion sociale

p 7

Aménagement du territoire

p 9

Protection des populations

p 15

Sécurité publique

p 20

Environnement

p 21

Modernisation de l'État

Une forte mobilisation de l'Etat pour l'emploi

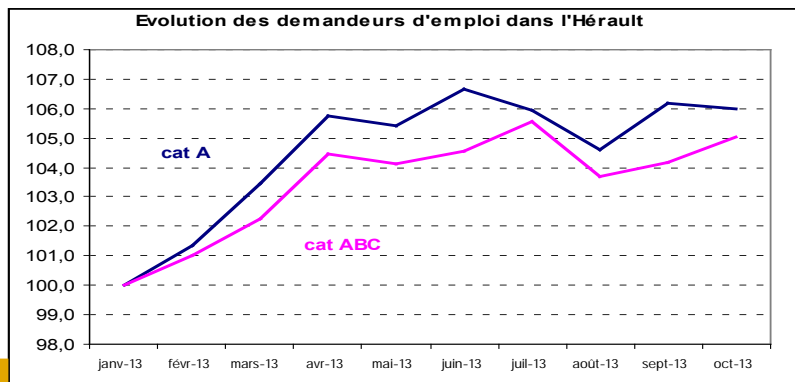
La situation de l'emploi dans l'Hérault est restée en 2013 particulièrement difficile.

Le nombre d'emplois salariés dans le secteur privé est en recul par rapport à l'année précédente : 217 100 emplois à la fin du 2^{ème} semestre 2013 contre 217 600 en début d'année.

78 309 personnes étaient inscrites comme demandeurs d'emploi en octobre 2013, avec une évolution particulièrement sensible pour les demandeurs d'emploi de longue durée (+17,3% par rapport à octobre 2012 et pour les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans : +15% par rapport à octobre 2012).

L'Etat a engagé en 2013 90 millions d'€ pour favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi qui sont les plus en difficulté, avec plusieurs dispositifs d'emplois aidés.

12 623 jeunes de moins de 25 ans étaient inscrits à Pôle Emploi en octobre 2013. **La montée en charge des emplois d'avenir et des contrats de génération a permis à partir du dernier trimestre de limiter sensiblement la progression du nombre de jeunes demandeurs d'emploi.**



L'emploi salarié du secteur privé dans l'Hérault

La population salariée de l'Hérault, hors agriculture correspond à 217 100 emplois

51 000 personnes sont employées dans le commerce

21 000 dans le bâtiment et les travaux publics

25 000 dans l'industrie

114 000 dans les services marchands

6 000 dans l'intérim

Promouvoir les emplois aidés

La mobilisation de l'Etat et de l'ensemble du service public de l'emploi a été forte tout au long de l'année pour promouvoir les emplois d'avenir, les contrats uniques d'insertion et les contrats de génération.

Les contrats de génération dans le secteur privé permettent le recrutement d'un jeune quel que soit son niveau de qualification et le maintien en emploi d'un sénior. En contrepartie l'Etat apporte 4 000 € par an pendant 3 ans.

238 jeunes ont pu être recrutés dans l'Hérault en 2013 et vont pouvoir bénéficier d'un transfert de compétences de leurs aînés.

Les contrats uniques d'insertion pour les bénéficiaires des minimas sociaux, les demandeurs d'emplois de longue durée ou âgés de plus de 50 ans :

- 1 190 personnes ont pu accéder à un emploi dans le secteur marchand avec le CIE(*)
- 7 000 contrats uniques d'insertion, CAE(*) ont été conclus dans le secteur non marchand

La durée de ces contrats qui étaient précédemment de 6 mois est progressivement portée à 12 mois pour permettre la construction de parcours d'insertion professionnelle plus complet et préparant mieux les bénéficiaires pour accéder à un emploi durable.



*Signature d'emplois d'avenir
le 27 novembre 2013*

Emplois d'avenir en coeur d'Hérault

La forte mobilisation des acteurs du SPEL^(*) de Lodève a permis d'atteindre l'objectif plancher fixé à 126 pour le territoire dès la mi-novembre, selon un rythme régulier de signatures mensuellement (12 à 16 dès le mois de mai) privilégiant le secteur non marchand (89%), les jeunes en ZUS^(*) (26) et en ZRR^(*) (22).

Celle-ci se traduit par la mise en place de la cellule opérationnelle locale qui se réunit deux fois par mois. Il s'agit d'une instance de suivi et de validation des emplois d'avenir dont elle assure la promotion. En 2013 : six réunions d'informations collectives ont été initiées, dont une auprès du groupement des EHPAD^(*) de l'arrondissement ayant pour effet innovant un recrutement par « speed dating » de 6 emplois d'avenir.



Les emplois d'avenir

1 258 emplois d'avenir ont été conclus depuis le lancement du dispositif en novembre 2012

1 089 dans le secteur non marchand, collectivités territoriales et associations principalement, pris en charge par l'Etat à 75% du Smic

169 dans les entreprises du secteur privé pris en charge par l'Etat à 35% du Smic.

26% des jeunes recrutés n'ont aucun diplôme. 82% ont un niveau de formation qui n'est pas supérieur au baccalauréat

Tous ces jeunes vont pouvoir bénéficier d'une formation adaptée à leur projet professionnel leur permettant d'acquérir ainsi une qualification reconnue en plus d'une expérience professionnelle solide.

La lutte contre le travail illégal : une priorité forte pour les services de l'Etat

La lutte contre toutes les formes de travail illégal et contre les pratiques anticoncurrentielles s'est intensifiée en 2013.

Dans le secteur du bâtiment, où la fraude à l'établissement, le prêt de main d'œuvre illégal, le marchandage et la dissimulation de salariés sévissent toujours, les pouvoirs publics et les professionnels ont formalisé leur coopération par la charte de lutte contre le travail illégal signée entre le Préfet, l'URSSAF^(*), Pôle Emploi et toutes les organisations patronales et syndicales de la construction le 10 juin 2013.

427 entreprises ont fait l'objet de contrôles sur le travail illégal. Dont :

- **56%** hôtels cafés restaurants
- **24%** bâtiment et travaux publics
- **15%** commerces et services

107 procès-verbaux ont été transmis au Parquet
1 arrêt de chantier prononcé par décision administrative

Affaire marquante : février 2013, dans le cadre du plan de lutte contre les fraudes en matière de prestations de service internationales, l'intervention simultanée de la DDPAF^(*) sur cinq chantiers sur lesquels étaient engagés des salariés d'une société portugaise a permis d'interroger 32 salariés en sous-traitance pour deux entreprises françaises.

Les investigations ont démontré que l'essentiel de l'activité de l'entreprise portugaise se déroulait en France. La société portugaise a donc été poursuivie pour *travail illégal par fraude à l'établissement et dissimulation d'activité* et les clients français de cette entreprise pour *prêt de main d'œuvre à but lucratif et dissimulation de salarié*.

Un système de vigilance collective est en place, concrétisé par l'instauration d'une commission départementale de vigilance qui réunit les professionnels du secteur du bâtiment et l'Etat. Cette commission a notamment pour objet d'identifier les opérations de construction où les chantiers susceptibles de recourir au travail illégal.

Enfin cette année a été expérimentée dans l'Hérault la sanction administrative qui permet sur décision préfectorale de fermer temporairement un chantier en cas de faits graves ou répétés en matière de travail illégal.



Signature de la charte de lutte contre le travail illégal

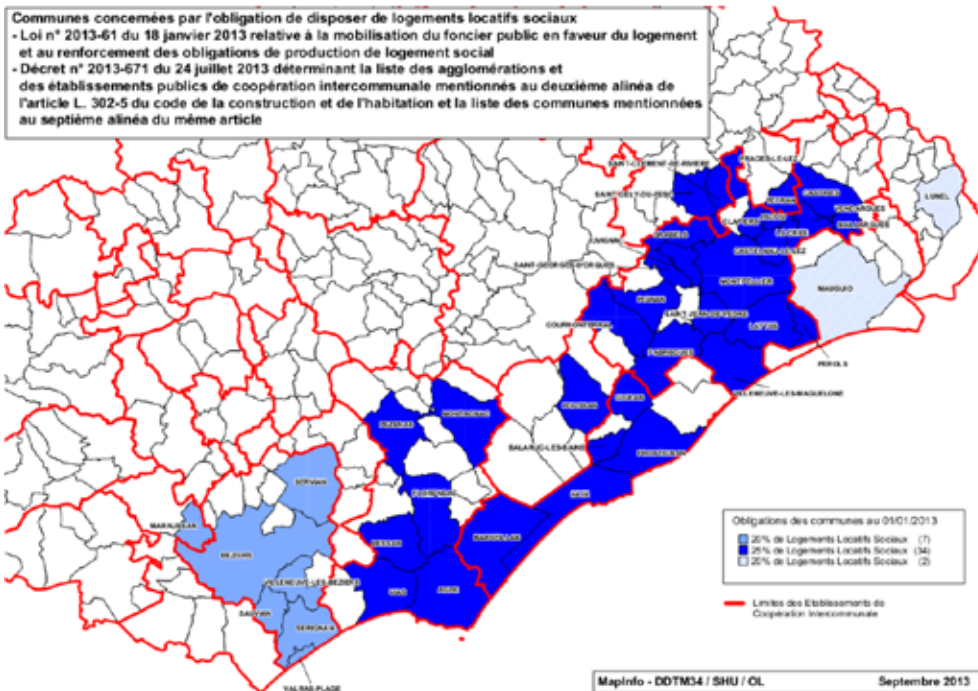
L'Etat renforce les obligations en matière de logements sociaux

Pour faire face à la pénurie importante de logements sociaux, la loi Duflot relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social a été publiée en janvier 2013.

Dans l'Hérault, 43 communes sont dorénavant concernées par une obligation légale de production de logement social dont le taux passe de 20 à 25% pour certaines d'entre elles.

Parallèlement, la loi a donné aux préfets la possibilité de **multiplier jusqu'à cinq fois** (au lieu de deux jusqu'à présent) **les prélèvements sur les communes** défaillantes afin de les inciter plus résolument encore à développer une offre de logements adaptée aux besoins de tous.

La DDTM^(*) assure le suivi de l'obligation de disposer de logements sociaux pour les 43 communes dans l'Hérault. Elle réalise l'inventaire annuel des logements locatifs sociaux mis en service sur leur territoire. Elle négocie les objectifs triennaux de production de logements pour les communes défaillantes qui sont soumises à un prélèvement sur leurs ressources fiscales.



Aménagement du territoire

Intercommunalité

La mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale, élaboré par le préfet et la commission départementale de la coopération intercommunale, a été engagée en 2012 pour s'achever au 1^{er} juin 2013.

Les 35 projets de rationalisation et de simplification de l'intercommunalité (fusions de groupements, dissolutions, extensions de périmètre) qu'il proposait ont été menés à bien, en parfaite collaboration avec les élus.

Les objectifs du schéma, de réduire le nombre d'EPCI(*) à fiscalité propre de 24% et celui des syndicats de 20%, ont été atteints.

Afin de faciliter l'entrée en vigueur de cette intercommunalité renouvelée, une première vague de ces opérations a été effectuée au 1^{er} janvier 2013, la seconde au 1^{er} janvier 2014.



Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux en 2013

La loi de finances 2011 a instauré la DETR^(*) qui résulte de la fusion de la DGE^(*) et de la DDR^(*).

Elle est attribuée aux communes et aux groupements de communes respectant certains critères d'éligibilité tels que des strates de population et le potentiel financier. Cette dotation sert à financer des projets d'investissements dans le domaine économique, social, environnemental et touristique en favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

En 2013, le montant de l'enveloppe départementale de la DETR^(*) était de 7 796 661 €.

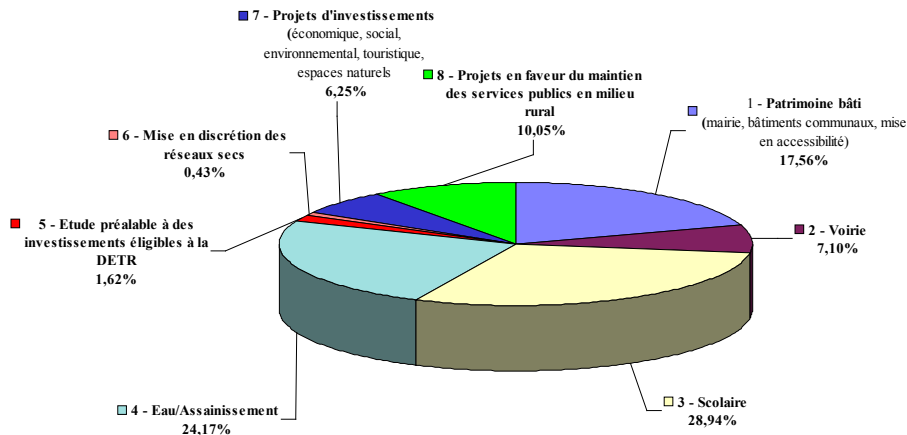
Cette enveloppe a été répartie par arrondissement comme suit :

- Béziers : 3 292 617 €
- Lodève : 1 690 245 €
- Montpellier : 2 813 797 €



Les secteurs les plus massivement aidés relèvent du domaine scolaire et de celui de l'eau et de l'assainissement.

bilan par montant des subventions



Protection des populations

Hébergement touristique et restauration

L'action menée a suivi deux thématiques : protection économique du touriste et protection physique.

La protection économique a été appréhendée par la vérification des publicités de classement des hébergements touristiques dont les hôtels et campings, de l'information sur les prix et la réalité des prix pratiqués. De même, les agents de l'Etat ont vérifié la loyauté des informations préalables, dont les prestations réellement offertes en hébergement mais aussi les plats servis dans les structures de restauration associées. De ce dernier point émerge le constat récurrent des pratiques commerciales trompeuses par substitution de matière première dont, à titre d'exemple pour les produits de la mer : sole tropicale vendue pour de la sole, dorade sébaste vendue pour de la daurade, loup de mer vendu pour du bar, utilisation de la mention « selon arrivage » pour du poisson surgelé.

La protection physique ou sécurité du consommateur a été garantie par l'action de la DDPP(*) sur certaines prestations offertes dans ces établissements : laveries automatiques, hygiène en restauration, aires de jeux et piscines. Dans un premier temps, les mesures prises par le professionnel pour s'assurer périodiquement de la sécurité des installations et de leur hygiène sont vérifiées. Elles sont suivies de vérifications concrètes sur les équipements (cuisines, piscines, structures de jeu). Les anomalies les plus graves observées et suivies de mesures administratives imposant des actions correctives ont concerné deux piscines pour des problèmes sur les systèmes d'aspiration, deux aires de jeux en très mauvais état pouvant s'effondrer sur les utilisateurs et une quarantaine de restaurants pour des problèmes de conception et entretien des locaux.

Les centres de contrôle technique automobiles sont également soumis à la vigilance de la DDPP(*).



Bilan des contrôles des établissements d'activités sportives et d'accueils collectifs de mineurs

Bilan global				
Contrôles	Accueil de mineurs		Sport	Total du département
	Sans hébergement	Séjours		
TOTAL	56	100	165	272

Sur les 165 contrôles d'établissements sportifs, ont été constatées :

- 19 mises en demeure sport
- 2 fermetures administratives sport

2 accidents graves ont eu lieu dans les piscines de camping, ce qui renforce l'intérêt des contrôles de la DDCCS^(*) qui ont également pour objectif de faire de l'information et de la prévention.

Les 156 contrôles d'accueils collectifs de mineurs ont abouti à :

- 1 interdiction d'exercer faite en urgence à l'encontre d'un animateur
- 1 injonction de renforcer la direction d'un séjour de vacances pour asseoir l'autorité sur le groupe

L'Etat renforce le contrôle des « paillotes de plage »

L'Hérault compte 90km de côtes et 13 communes littorales. L'Etat a concédé le DPM^(*) naturel, durant la saison estivale à 12 communes. 93 lots d'exploitation temporaire ont été accordés pour des locations de matériel de plage ou nautique, des jeux de plage, de l'enseignement de sport nautiques... avec ou sans restauration.



Toutes les installations ont été contrôlées au moins une fois par les services de l'Etat (DDTM^(*), DDPP^(*), Inspection du travail...) de manière inopinée ou avec l'appui de la commune. Ont été vérifiés : le respect des surfaces autorisées, le libre passage sur le rivage et l'accès à la mer, les types d'activités autorisées, l'accessibilité, l'organisation et le ramassage des déchets, la propreté, la mise en place de sanitaires, l'hygiène des locaux, les conditions de travail...

Secteur de l'automobile et services associés

Carburants : afin de permettre aux consommateurs de s'approvisionner au meilleur prix, 111 établissements de vente de carburants ont fait l'objet d'un contrôle par la DDPP^(*) de l'affichage des prix sur internet afin de s'assurer de la parfaite fiabilité des informations données. 25% d'anomalies ont été constatées, qui ont fait l'objet de rectifications immédiates de la part des professionnels.



Le secteur des taxis fait l'objet de contrôles réguliers : 3 opérations de contrôle sur route ont été réalisées. Les constatations ont porté sur le non respect des tarifs et la publicité parfois trompeuse.

Les ventes de véhicules neufs ou d'occasion et les prestations de service d'entretien et réparation ont généré 123 plaintes, réclamations ou demandes d'information. 7 établissements, pour l'essentiel des dépôts ventes, ont fait l'objet d'une surveillance accrue pour tromperie sur les qualités substantielles du véhicule vendu portant notamment, sur le kilométrage et le défaut de délivrance de documents commerciaux indispensables à l'établissement de la carte grise.

Bilan d'activités du SDIS 2013



Les sapeurs-pompiers de l'Hérault ont effectué, en 2013, 68 107 opérations de secours, contre 69 932 en 2012 (+0,25%).

Les interventions concernent pour 74% le secours à personne, et 10% des accidents sur la voie publique.

Le SDIS(*) a activement participé à 5 exercices de sécurité civile au cours de l'année 2013, en lien avec les différents services, et effectué une présentation du dispositif national feux de forêt au Ministre de l'Intérieur au lac du Salagou le 13 juillet.

Cette année, 123 feux de forêt ont été comptabilisés, ce qui représente une surface de 190 hectares. L'action du SDIS(*) et des différents partenaires au cours de la période estivale a permis, avec des conditions météorologiques favorables, de réduire considérablement ce risque.

Le SDIS(*) a aussi participé activement à l'action des secours à l'occasion de manifestations importantes du département de l'Hérault, comme la Saint-Louis, la fêria de Béziers, ou le Tour de France.



Exercice sur un site industriel chimique de type SEVESO seuil haut



La préfecture a organisé un exercice de sécurité civile le 22 novembre 2013 sur un site industriel chimique de type SEVESO seuil haut. L'exercice a simulé un incendie sur les installations de l'entreprise SBM Formulation à Béziers. Il a mobilisé l'ensemble des services de l'Etat et des collectivités locales et a permis de tester les procédures de secours prévues dans le PPI(*) approuvé en juin 2012.

Au cours de cet exercice, les mesures d'alertes et d'information à la population, de barriérage de la zone, de confinement de la population ont été testées.



Dispositif d'accueil d'urgence dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté

Grâce à une enveloppe spécifique d'un million d'euros et à un effort de redéploiement des ressources existantes, un plan départemental de sortie de l'hiver a permis :

- de réduire l'accueil des familles en hôtel
- de renforcer et diversifier le dispositif de prise en charge des victimes de violences conjugales avec 9 places supplémentaires d'hébergement et une extension de l'accueil de jour
- d'améliorer la couverture géographique de l'offre de places d'urgence par la création de places à Lunel et Sète et l'organisation d'un accompagnement dans le Cœur d'Hérault
- de répondre aux besoins de publics spécifiques avec la création de 7 places pour les ex-détenus et de 10 places « jeunes - de 25 ans »
- d'améliorer la coordination des acteurs de l'accueil et de l'orientation par le renforcement des moyens du 115 et le développement d'un service unifié de gestion de l'urgence - SIAO(*) «urgence»

Le plan pauvreté a aussi permis de financer dans l'Hérault de nouvelles offres de logement dit « adapté » ou « de transition » :

- ouverture de 40 nouvelles places de pension de famille portant la capacité à 280 places (logements destinés à des personnes qui ne peuvent pas occuper un logement de manière autonome, regroupés sur un site avec des espaces communs et l'encadrement d'un couple d'hôtes)
- captation de 15 nouveaux logements en intermédiation locative dans le parc privé (dispositif « Solibail » : logements dont le titulaire du bail est une association, qui sous-loue à des ménages en difficulté économique et sociale).

Prévention des expulsions : favoriser la médiation et le maintien dans les lieux

En matière d'expulsions locatives, quand une situation est prise en charge très tôt, il est plus facile de trouver des solutions, le niveau des impayés étant moindre et la relation pouvant encore être renouvelée avec les bailleurs.

C'est dans cette optique qu'une charte de prévention des expulsions locatives a été imaginée. Elle constitue ainsi un engagement des parties signataires à mettre en œuvre les moyens et dispositifs destinés à prévenir les expulsions locatives le plus en amont possible de la procédure dans le but d'éviter l'expulsion sans solutions.

Au cours de l'année 2013, conformément aux préconisations de la charte, la commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) de l'arrondissement de Montpellier a examiné, 59 situations en amont de la réquisition du concours de la force publique (RFP), au stade de l'impayé (signalement CAF^(*)), de l'assignation ou du commandement à quitter les lieux.

Parmi ces 59 dossiers, 19 ont abouti au solde de la dette ou la reprise des paiements.

203 communes couvertes par un Plan de Prévention des Risques Inondations dans l'Hérault

Afin de renforcer la protection des populations habitant aux abords des cours d'eau et de la mer, 203 communes sont couvertes par un PPRi^(*). La procédure est en cours pour 21 nouvelles communes dont 3 sont concernées par le risque submersion marine. Parallèlement, 6 PAPI^(*) sont lancés.



Sensibilisation des commerçants aux vols avec violence

Nombre de commerçants éprouvent des difficultés à exercer sereinement leur activité en raison de l'agressivité croissante des clients, des vols à l'étalage voire, parfois, des vols avec violences.

C'est dans ce contexte et dans le cadre du plan anti hold-up mis en œuvre depuis le 15 novembre que les forces de l'ordre et la CCI(*) de Montpellier ont organisé des journées de sensibilisation adaptées aux problématiques des commerçants : conduite à tenir en matière de vol, gestion de l'agressivité... et proposé des méthodes pour mieux appréhender des situations conflictuelles.

L'objectif était de mieux appréhender des situations difficiles dans le cadre de l'activité professionnelle mais aussi acquérir des réflexes permettant de contribuer à faire avancer l'enquête (contenu du message à passer lors de l'Appel 17 – signalement d'un individu, préservation des traces et indices...)



Signature d'une convention entre la DDSP(*) et les bailleurs sociaux de l'Hérault



La DDSP(*) de l'Hérault et les représentants des bailleurs sociaux de Montpellier ont signé une convention de partenariat visant à la sécurité de l'habitat, grâce à une plus grande réactivité dans la mise en œuvre d'actions communes.

Illustrant cet engagement, un guide réalisé par le pôle prévention est mis à destination des personnels de proximité des bailleurs sociaux. Il contient notamment des informations sur l'organisation de la Police Nationale, les textes applicables, les personnes à contacter.

La Police Nationale est présente au quotidien pour garantir la sécurité et l'ordre public

Du 1^{er} janvier au 30 novembre 2013, sur la seule circonscription de Montpellier, la sécurité publique a assuré 197 services ou maintien de l'ordre lors d'évènements ou de manifestations de voie publique, notamment :

Le Tour de France (juillet 2013)



Des match de football



Des manifestations importantes



« Stop cambriolages » : création d'une application pour Smartphone

Pour compléter son dispositif de lutte contre les cambriolages, la gendarmerie de l'Hérault a développé, en partenariat avec l'EPITECH^(*), une application Smartphone innovante, gratuite et téléchargeable dans les versions Android et Apple. Elle vise à :

INFORMER les usagers particuliers, les commerçants et les professionnels en leur apportant les conseils pratiques leur permettant de prévenir les cambriolages ;

FACILITER l'accès au dispositif « Opération Tranquillité Vacances », en guidant les résidents dans leurs démarches d'inscription, et en les guidant vers la brigade de gendarmerie ou le commissariat de police dont ils dépendent.

SOUTENIR les victimes de cambriolages en leur expliquant la conduite à tenir. L'utilisation de la touche « appel du 17 » est par ailleurs facilitée.

ALERTER en temps réel les utilisateurs de cette application au moyen de « notifications » de tout fait qui appelle une vigilance accrue ou une attention particulière.

Cette application expérimentale, inédite en France, ouvre ainsi le champ de la prévention en matière de sécurité publique à des opportunités nouvelles en terme de communication, en phase avec la société.



Pour la sécurité des étudiants de Montpellier, Université et Police Nationale se rapprochent

La direction départementale de la sécurité publique et l'Université de Montpellier I ont décidé de mettre en place un partenariat innovant et adapté aux problématiques que rencontrent les étudiants.



L'Hérault fait figure de précurseur en matière de prévention de la délinquance dans les milieux scolaires. Mais jusque là, les dispositifs existants ne concernaient que les établissements d'enseignement des premier et second degrés.

Montpellier comptant en effet plus de 60 000 étudiants qui représentent entre 10 et 15% des victimes de crimes ou délits, une approche partenariale avec les universités est devenue indispensable. Le constat est simple : les campus ont des problématiques de sécurité, les universités et les forces de police doivent communiquer afin de pouvoir les résoudre.

L'objectif essentiel de la convention est de sensibiliser les étudiants de l'UM I^(*) aux actes de violence dont ils pourraient faire l'objet et de conduire des actions de prévention afin d'en limiter le nombre et la gravité. Il s'agit aussi d'améliorer les conditions de sécurité dans et aux abords des établissements universitaires.

Le projet a ensuite été proposé à toutes les universités.

La PAF engagée sur le port de Sète dans la lutte contre le trafic de véhicules volés



Le port de Sète est un point de passage frontalier maritime et constitue l'unique point d'entrée du territoire national pour le trafic maritime avec le Maroc.

La police aux frontières, en parallèle de son contrôle des passagers, est particulièrement vigilante sur les véhicules volés en France et en Europe en partance pour le Maroc pour y être revendus.

Sur la période 2008-2013, une moyenne de 10 véhicules volés par an avec leurs passeurs ont été interceptés sur le port de Sète, plutôt des marques haut de gamme et des 4X4.

Les trafiquants ne manquent pas d'imagination pour maquiller les véhicules volés (fausse plaque d'immatriculation, falsification du numéro de série, certificats d'immatriculation contrefaits..) mais le développement des fichiers spécialisés dans ces domaines, comme la présence de partenaires vigilants (Société Argos, douanes), ont permis de mettre en difficulté ces différents réseaux.

La nécessité de la formation sur la fraude documentaire

La fraude documentaire et la fraude à l'identité constituent une priorité de la police aux frontières et les 400 personnes formées sur les trois dernières années, dans les services de la préfecture et des sous-préfectures, mairies, polices municipales et nationale, et autres partenaires (URSSAF^(*), DIRRECTE^(*) ...) permettent de découvrir des pratiques qui impactent notre quotidien.

Affaire marquante : En novembre 2013, à la suite d'un contrôle routier les policiers ont une suspicion de faux document du permis de conduire. La police aux frontières saisie des faits découvre 12 faux documents au domicile des intéressés (passeports, cartes nationales d'identité françaises et belges, titres de séjour), avec des identités différentes. A l'issue des investigations, un réseau d'escrocs est découvert.



Les policiers en formation avec des pilotes professionnels

Depuis le 7 octobre dernier, les policiers de la sécurité publique de l'Hérault suivent des cours de « conduite en sécurité » dispensés par des pilotes professionnels afin de mieux appréhender les situations d'urgence.

Une convention, première en France pour des policiers de la Sécurité Publique a été signée entre la DDSP^(*) de l'Hérault et la société Goodyear.

Ce projet innovant vise à lutter contre l'accidentologie routière professionnelle et à diminuer des accidents lors des interventions de police mais aussi les coûts induits.

Ainsi 60 policiers de la DDSP^(*) ont été sensibilisés à une conduite responsable !



Le Préfet de l'Hérault, à sa gauche J.M Porez DDSP



Atelier slalom de type urbain



Fin de journée – Débriefing opérationnel



*Atelier
comportement
sur circuit
mouillé*

Protection de l'eau

En 2013, 200 dossiers « loi sur l'eau » concernant les rejets pluviaux, l'assainissement et les ICPE(*)... ont été instruits. Plus de 750 contrôles ont été exercés sur le terrain sur des stations d'épuration, l'utilisation des pesticides, les travaux impactant les milieux, la compensation de rejets pluviaux, ... Ce qui a engendré notamment 22 procès verbaux et la participation à 11 audiences, 10 condamnations ont été prononcées notamment concernant des extractions de granulats, des remblais en zone inondables, des pollutions...

Les contrôles au titre de la « police de l'eau » portent sur :

- un prélèvement d'eau d'une source
- la gestion d'un bassin de rétention d'eaux pluviales réalisé en compensation de l'imperméabilisation du sol due la création d'un lotissement
- les installations et des conditions de stockage de produits phytosanitaires afin d'éviter les pollutions accidentelles



Modernisation de l'Etat

Peau neuve pour les bâtiments de l'Etat

L'Etat a engagé trois opérations majeures dans le cadre de la rénovation de son patrimoine immobilier à Montpellier :

- l'acquisition de trois niveaux de l'immeuble Ozone, 4 413m², de plancher pour y installer les services du siège de la DDTM^(*) en mai 2013.
- le lancement en juin 2013, de la 2^{ème} tranche de travaux de réhabilitation de l'immeuble de la DIRECCTE^(*), 4 100m² de plancher pour les 2 tranches.
- l'approbation de l'avant-projet de la restructuration de la DREAL^(*), 8 545m² de plancher, sur le site de Montmorency.



Tous ces bâtiments, économes en énergie, s'inscrivent dans une démarche de développement durable en privilégiant une implantation urbaine bien desservie par les transports en commun et en optimisant les surfaces utilisées par les services.

Bilan de la Direction de l'Immigration et de l'Intégration

En 2013, 2 610 personnes ont été reçues au guichet-dépôt des demandes de naturalisation. 835 dossiers étaient recevables pour ce qui concerne les demandes de naturalisation par décret, 255 pour ce qui concerne les souscriptions de déclaration de nationalité. En tout ce sont 835 propositions de naturalisation pour l'arrondissement de Montpellier qui ont été adressées au service chargé des naturalisations du ministère de l'intérieur.

Le standard téléphonique des naturalisations ouvert tous les jours permet également aux postulants de recueillir conseils et aide pour la constitution de leurs dossiers. Depuis le 1^{er} septembre 2013, le dépôt des dossiers de demande de nationalité française s'effectue par rendez-vous pris sur internet (www.herault.gouv.fr/Demarches-administratives/Naturalisation). Cette méthode mise en œuvre à la demande des postulants évite les attentes longues et parfois inutiles.

Labellisation Qualipref

La démarche qualité à la Préfecture de l'Hérault a été initiée en décembre 2010. Destinée en premier lieu à améliorer le service rendu aux usagers de la préfecture, cette démarche a aussi pour objet de valoriser les bonnes pratiques déjà mises en œuvre dans les services et à les généraliser lorsque cela est possible.

Ce processus a nécessité que l'ensemble des agents de la préfecture s'approprient réellement les objectifs poursuivis. Réunions, fiches de procédure, communication interne régulière et implication de tous : tels sont les ingrédients qui ont permis de concrétiser la démarche.

Ainsi, le 12 juin 2013, la préfecture a obtenu la labellisation officielle Qualipref pour trois modules : accueil général, communication en cas de crise grave et relations avec les collectivités territoriales.

Aujourd'hui, il s'agit de faire perdurer ces résultats, dans une logique d'amélioration continue de nos outils de travail (site internet, permanences téléphoniques, boîtes fonctionnelles, etc) et de nos relations avec les usagers du service public.



Création d'un Pôle « Armes » à la Préfecture de Montpellier

La direction de la réglementation et des libertés publiques a pris en charge, en janvier 2013, l'intégralité de la mission « Armes », qui était partagée jusque là avec la sous-préfecture de Béziers.

Parallèlement, l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation sur les armes en septembre 2013, a imposé le dépôt des dossiers de demande d'autorisation ou de déclaration de détention d'arme en préfecture, en lieu et place des unités de gendarmerie ou des commissariats, ce qui a conduit à la création d'un guichet unique « armes ».

Le nombre de dossiers traités en 2013 dans le département est de 5 000 contre 4 300 en 2012.

Nouveau permis de conduire

Conformément à la nouvelle directive européenne qui exige la sécurisation de délivrance du titre de conduite, la France délivre, depuis le 16 septembre 2013, le nouveau permis au format européen.

L'utilisateur doit désormais se présenter obligatoirement au moins une fois auprès des services de l'Etat au cours de la procédure de fabrication (au moment du dépôt de la demande ou au moment de la délivrance du titre) afin que son identité puisse être vérifiée.

Les services de police et de gendarmerie n'accueillent plus les déclarations de perte de permis de conduire qui sont dorénavant instruites par les services préfectoraux.

Le nombre de permis de conduire délivrés en préfecture en 2013 est de 30 500 contre 28 150 en 2012.



Glossaire

CAE	: Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
CAF	: Caisse d'Allocations Familiales
CCI	: Chambre de Commerce et d'Industrie
CIE	: Contrat Initiative Emploi
DDCS	: Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DDPAF	: Direction Départementale de la Police des Ais et des Frontières
DDPP	: Direction Départementale de la Protection des Populations
DDR	: Dotation de Développement Rural
DDSP	: Direction Départementale de la Sécurité Publique
DDTM	: Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DETR	: Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
DGE	: Dotation Globale d'Équipements des communes
DIRECCTE	: Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DPM	: Domaine Public Maritime
DREAL	: Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EHPAD	: Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EPCI	: Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
EPITECH	: Ecole de l'innovation et de l'expertise informatique
ICPE	: Installations Classées Protection Environnement
UM I	: Université de Montpellier I
PAF	: Police des Ais et des Frontières
PAPI	: Programmes d'Action de Prévention des Inondations
PPI	: Plan Particulier d'Intervention
PPRI	: Plan de Prévention des Risques Inondation
SIAO	: Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SDIS	: Service Départemental d'Incendie et de Secours
SPEL	: Service Public de l'Emploi Local
URSSAF	: Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales
ZRR	: Zone de Revitalisation Rurale
ZUS	: Zone Urbaine Sensible



Préfecture de l'Hérault - 34 place des martyrs de la résistance - 34062 cedex 2
Tél : 04 67 61 61 61 - www.herault.gouv.fr